

# MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Sélection d'un prestataire pour la gestion en infogérance de l'architecture technique infrastructure informatique de l'ANFA

# **CAHIER DES CHARGES**

Date limite de réception des plis :

Mardi 8 décembre 2020 à 14h 00

### **PREAMBULE**

#### CADRE JURIDIQUE

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L213-1 du code de la commande publique selon lequel l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique lorsque la valeur estimée HT du besoin est inférieure aux seuils européens de procédure formalisée.

#### PRESENTATION DE LA BRANCHE

La branche des services de l'automobile et de la mobilité regroupe l'ensemble des entreprises de l'automobile, du véhicule utilitaire et industriel, du cycle et du motocycle dont les activités concernent le véhicule, de sa sortie de l'usine de production jusqu'à sa déconstruction et son recyclage.

La branche compte environ 134 300 entreprises et 408 600 salariés. Plus de 95% des entreprises emploient moins de 10 salariés (source DSB 2018).

Avec la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 5 septembre 2018 elle s'appuie, pour mettre en place sa politique de formation, sur l'ANFA et l'OPCO Mobilités.

L'ANFA contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la branche des services de l'automobile en matière de formation des jeunes et de certifications.

L'OPCO Mobilités, constitué au 1er avril 2019, est mandaté par les partenaires sociaux de 22 branches professionnelles et la RATP pour mettre en œuvre et décliner leur politique de formation et de GPEC (Gestion Prévisionnelle Emplois et Compétences).

#### PRESENTATION DE L'ANFA ET DE SES MISSIONS

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée, par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des Services de l'Automobile,

# A ce titre, l'ANFA:

- Anime l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualification (OPMQ);
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche ;
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle;
- Elabore et actualise les certifications du secteur ;
- Assure la promotion des métiers de la branche;
- Développe l'apprentissage notamment via ses réseaux des CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

### 1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION ET FINALITES

Les infrastructures Réseaux, Systèmes (VM), Sécurité, VPN, Téléphonie, ... étaient gérées par l'ASFA (Association de Services pour la Formation Automobile), jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2020, sur des infrastructures communes à l'ANFA et au GNFA (Groupement National pour la Formation Automobile)

Depuis la dissolution de l'ASFA, le personnel en charge des infrastructures a intégré le GNFA.

Le GNFA et l'ANFA étant des entités juridiquement indépendantes, leurs infrastructures, l'administration et l'exploitation doivent être totalement séparées.

Dans un souci de continuité de service de l'ANFA, le GNFA assure l'administration et l'exploitation pour le compte de l'ANFA, temporairement, jusqu'au maximum fin 2020 où l'ANFA devra avoir repris son indépendance sur des infrastructures dédiées.

L'ANFA est constitué des sites suivants :

- Meudon. Le siège. Environ 60 personnes
- Guyancourt. Environ 4 personnes
- Carquefou : Environ 5 personnes
- 2 10 Conseillers pédagogiques, itinérants, qui ont un point d'attache soit dans l'un des 3 sites ANFA, soit dans d'autres sites non ANFA, mais ayant aujourd'hui une solution de connexion GNFA.

### 2. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA PRESTATION

La prestation consiste à piloter en infogérance les architectures techniques décrites ci-après. Ceci consiste à :

- Administrer les 8 VM
- Administrer les réseaux physiques et Wifi des sites
- Assurer la sécurité des systèmes
- Gérer les niveaux de stock de matériels, préparer les matériels et les déployés
- Assurer un support utilisateur et résoudre les appels ou tickets

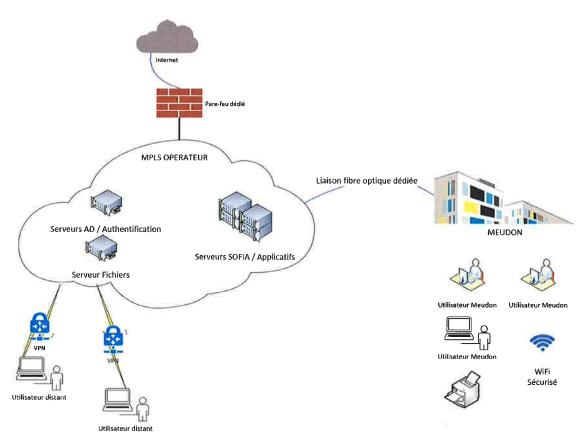
L'infrastructure qui est actuellement en phase de déploiement se base sur les éléments suivants :

- Infrastructure systèmes (8 VM)
  - Serveur d'infrastructure (AD, Gestion Réseau, Sécurité,)
  - Gestion des fichiers et sécurité
  - o Gestion des impressions
- Infrastructure réseaux
  - Liaison INTERNET / MPLS
  - o Firewall
  - o VPN



- o LAN & WiFi
- Applicatifs Spécifiques
  - o SOFIA
  - o Hébergement sites Web
- Collaboration et communication
  - o OFFICE 365
  - o Téléphonie fixe

# Schéma futur :



# Choix techniques:

- Externalisation en cœur de réseau opérateur
  - o Serveurs virtuels dédiés ANFA sur une infrastructure mutualisée.
  - Infrastructure réseau Mutualisée (Firewall, VPN, ...)
  - o Accessibilité H24
- Microsoft Office 365

- Utilisation de la suite office 365
- o Utilisation des fonctionnalités de téléphonie
- Mutualisation Accès Internet et WiFi sur le site de Meudon avec d'autres entités, dans un souci de rationalisation financière et d'économie
  - o Internet
    - Utilisation de la fibre arrivant au siège en commun avec plusieurs sociétés
    - Gestion de la sécurité sur cette ligne
    - Lien direct datacenter
  - o WiFi
    - Utilisateur des bornes Wifi en commun dans le bâtiment
    - Gestion de l'étanchéité des flux inter sociétés

### Infrastructure systèmes :

- Serveur d'infrastructure (AD, Gestion Réseau, Sécurité,...)
  - o Hébergement en data center de serveurs virtuels dédiés AD
    - Gestion de l'authentification, de la sécurité réseau (VPN et WiFi), des droits
- Gestion des fichiers et sécurité
  - o Création des droits par groupe en arborescence niveau 1
- Gestion des impressions
  - o Gestion du serveur uniflow Canon

# Infrastructure réseaux :

- Liaison INTERNET / MPLS
- Firewall
  - o Gestion du firewall sur une architecture mutualisée As A Service.
  - Gestion des Access Lists
- VPN
  - o Hébergement d'une solution VPN As A Service
  - o Gestion des droits
- LAN & WiFi
  - o LAN spécifique sur équipements dédiés à Meudon



- o Partage en isolation complète de l'architecture WiFi
- o Gestion de la sécurisation basée sur l'Active Directory pour les postes connus et autorisés

### Applicatifs spécifiques :

- SOFIA
  - Gestion de l'hébergement des environnements de développement et de production en datacenter sur des environnements virtuels dédiés
  - o Création d'un serveur de recette / préprod
  - Administration des serveurs virtuels dédiés.
- Sites Web
  - o Gestion des environnements virtuels dédiés en datacenter

#### Collaboration et communication :

- OFFICE 365
  - Gestion de la solution Office 365
- Téléphonie fixe
  - Gestion de la Téléphonie intégrée dans Teams et Office 365

# Impacts GNFA:

- Gestion d'une passerelle ANFA / GNFA
  - o Gestion des flux et ressources GNFA utilisés par l'ANFA
    - Notamment compta / RH / SOFIA
  - o Gestion des Access Lists entre ANFA et GNFA

#### 3. REPONSE ATTENDUE

#### La réponse comprendra :

- La présentation de la société et de quelques références clients pour lesquels vous effectuez de l'infogérance
- Une note organisationnelle détaillant l'organisation de pilotage de l'infogérance que vous mettrez en place :
  - Organisation
  - Process général de fonctionnement
  - o Gestion des appels et des tickets

- Process de gestion des stocks
- Process de préparation et de distribution des matériels
- o Process d'administration proactive des systèmes et réseaux
- Process de gestion de la sécurité des systèmes et réseaux
- o Process d'escalade
- o Process de gestion des licences
- Gestion documentaire et des procédures liées à l'infrastructure ANFA
- Méthodologie de mise en place de l'infogérance
- Les plannings
- Les estimations de charges des équipes IT ANFA et de la société tiers qui a mis en place l'infrastructure
- Les coûts de mise en place de l'infogérance
- Les coûts mensuels de l'infogérance

#### 4. CONDITIONS FINANCIERES

Le budget global annuel estimé du marché se situe entre 40 000 € HT et 70 000 € HT incluant :

- Les coûts de mise en place de l'infogérance
- Les coûts mensuels de l'infogérance,

#### 5. LA SELECTION DES PRESTAIRES

Les candidats seront sélectionnés par l'ANFA sur un total de 100 points au regard des critères pondérés suivants :

- Adaptation de la réponse aux objectifs décrits dans le présent cahier des charges et argumentation des choix (30 points)
- Expérience et références sur ce type de prestation de mise en place d'une nouvelle architecture technique informatique (30 points)
- Le détail de l'ensemble des process qui seront mis en place chez le candidat pour la gestion de l'infogérance (20 points)
- Rapport qualité/Prix (20 points)

# 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour la présente consultation, chacune des parties agissant en qualité de responsable de traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la règlementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et



européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

# 7. CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le marché est conclu à compter de sa notification et pour une durée d'un an.

Il pourra être reconduit pour une année sur décision expresse de l'ANFA.

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du marché, une convention de prestation de services et un acte d'engagement seront signés entre le prestataire retenu et l'ANFA. Le contrat confirmera les modalités du marché. La convention de prestation de services comportera une annexe ayant pour objet un accord sur la protection des données personnelles, le prestataire retenu ayant qualité de sous-traitant de données à caractère personnel.

Le prestataire retenu devra également s'engager à une période de réversibilité à la demande de l'ANFA selon des modalités à préciser dans la réponse et qui figurera également dans la convention.

Fait à Meudon le 9 Novembre 2020

La déléguée Générale

**ANFA** 

43 bis, Route de Vaugirard 92190 MEUDON Tél. 01 41 14 16 18

N° SIRET: 784 671 497 00385

Dominique FAIVRE PIERRET www.anfa-auto.fr